

Stratégie de transition écologique – Autorisation donnée au Directeur général de la régie Eau de Paris de solliciter des subventions pour des études et des travaux dans le cadre des actions menées au titre de la stratégie de transition écologique sur la période 2021-2026

Délibération 2021-052

Exposé

Pour faire suite aux stratégies de développement durable d'Eau de Paris sur la période 2015-2020, le Conseil d'Administration de la régie a voté à l'unanimité le 19 mars 2021 (délibération 2021-002) la nouvelle stratégie de Transition Ecologique d'Eau de Paris pour la période 2021-2026.

Cette unique stratégie intégrée à toutes les activités d'Eau de Paris a été conçue en cohérence avec les ambitions de la Ville de Paris en matière de transition écologique et s'articule autour des concepts d'écologie industrielle et d'écologie territoriale, notions particulièrement adaptées à la régie qui est à la fois une entreprise industrielle et un acteur des territoires dont l'ancrage se construit tout au long du fil de l'eau. Une quinzaine de thématiques prioritaires ont été identifiées, sur lesquelles porter les efforts dans les six prochaines années pour répondre aux enjeux environnementaux majeurs que sont le dérèglement climatique, l'érosion de la biodiversité et la pollution des différents compartiments des écosystèmes (eau, air, sol).



Plusieurs dispositifs et cadres d'aides existent à plusieurs échelons territoriaux pour soutenir les actions en matière de transition écologique, parmi lesquels on peut citer les exemples ci-dessous.

- ❖ **A l'échelle européenne** : Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le Fonds pour une transition juste, le Programma Life, le Programme InvestEU, etc.
- ❖ **A l'échelle nationale** : Le Fonds Chaleur piloté par l'Agence pour la Transition Ecologique, le Plan de Relance, les aides de l'Office Français pour la Biodiversité, les aides des Agences de l'eau, les dispositifs centralisés via l'outil Aides Territoires¹, etc.
- ❖ **A l'échelle régionale** : Aides de l'Agence Régionale de la Biodiversité, de l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat, les subventions de la Région au titre de sa stratégie climat énergie et notamment les subventions pour les énergies renouvelables, etc.

Ces dispositifs d'aides et de soutien peuvent se traduire par un appui technique d'experts ou de mise en relation, par un soutien financier (subventions d'études et/ou de travaux, prêts à taux avantageux, etc.).

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général de la régie à :

- **Faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes nécessaires pour déposer la candidature d'Eau de Paris pour des appels à projets, concours ou autres participations innovantes en matière de transition écologique.**
- **Faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes nécessaires à l'obtention de subventions au titre des études et/ou travaux lancés dans le cadre de la Stratégie de Transition Ecologique pour la période 2021-2026.**

¹ <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

